Nations Unies A/C.3/74/SR.15

Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
30 mars 2020
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 15e séance
Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Braun . . . . . (Luxembourg)

Sommaire

Point 66 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

a) Promotion des femmes (*suite*)

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

19-17588 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 66 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*) (A/74/136, A/74/162, A/74/231, A/74/246, A/74/249 et A/74/259)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*) (A/74/240)

1. **M. Rivera Roldan** (Pérou) dit que son pays réaffirme l'importance de la Convention relative aux droits de l'enfant pour s'assurer que des mesures sont prises pour que tous les enfants aient accès à une éducation et à des soins de santé de qualité et puissent réaliser leur plein potentiel dans un environnement sûr. À cet égard, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une occasion d'unir les forces et d'aborder les problèmes multidimensionnels d'une manière innovante, en vue de favoriser un environnement inclusif qui promeut le bien-être de tous, en particulier les plus vulnérables, et conformément à l'engagement ne laisser personne de côté. Le Programme 2030 fournit l'occasion de repenser l'enfance dans une perspective plus dynamique et plus transversale, permettant aux États d'harmoniser leurs lois, leurs politiques et leurs programmes avec la Convention.

2. Le Pérou a réalisé d'importants progrès dans la reconnaissance, la protection et la promotion des droits des enfants et des adolescents, notamment grâce à son plan d'action national pour les enfants et les adolescents, qui fixe les objectifs et les lignes directrices applicables à chaque secteur public pour la période allant jusqu'en 2021. Le pays a fait d'importants progrès dans la lutte contre l'anémie infantile, et le gouvernement actuel donne la priorité à la réduction de la mortalité infantile, à l'amélioration de la qualité de la santé et de l'éducation et à l'accroissement de l'accès à l'eau potable, bien que des difficultés subsistent malgré l'augmentation des investissements publics dans les politiques axées sur les enfants.

3. En ce qui concerne les enfants privés de protection parentale, le Pérou a adopté une norme ayant le statut d'une loi dont le but est d'assurer une protection complète à ces enfants ainsi qu'à ceux risquant de perdre leur protection parentale. La norme donne la priorité à leur droit de vivre, de grandir et de se développer au sein de la famille, en respectant les liens familiaux en toutes circonstances à l'exception des plus extraordinaires et en veillant à ce que les droits des enfants et des adolescents ne soient ni amoindris ni restreints. Les États Membres sont responsables de la protection des droits des enfants et du rétablissement des droits qui ont été violés, en particulier pour les plus vulnérables, y compris les enfants présentant un handicap, les enfants déplacés et réfugiés et les enfants privés de protection parentale.

4. Les progrès accomplis en faveur des enfants et des familles les plus marginalisés sont au cœur des objectifs de développement durable, et il convient de ne pas laisser l'inégalité persister de génération en génération. Remplacer les cercles vicieux par des cercles vertueux permettra aux enfants pauvres de rivaliser sur un pied d'égalité avec les enfants issus de milieux plus prospères, améliorant ainsi non seulement leur propre vie mais aussi la société dans son ensemble. Le Pérou s'est engagé à renforcer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques nationales de promotion et de protection des droits des enfants et des adolescents dans tous les secteurs publics et à tous les niveaux de gouvernement.

5. **Mme Stepanyan** (Arménie) affirme que le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant devrait donner un élan important à une conversation franche sur les défis les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée en matière de protection des enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité. L'Arménie a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications en septembre 2019 et soumettra son rapport unique valant cinquième et sixième rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant d'ici à la fin de l'année. Le pays s'est également associé à l'engagement mondial intitulé « Pour chaque enfant, tous ses droits » lancé par le Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable.

6. Le développement social inclusif et le respect des normes les plus élevées en matière de droits de l'homme guident les réformes nationales, dans le cadre desquelles un programme stratégique pour la protection des droits de l'enfant a été élaboré. Ce programme vise à répondre aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité en améliorant les systèmes de protection, en garantissant une éducation inclusive et accessible aux enfants présentant un handicap et en prévenant la violence contre les enfants. Dans le cadre d'une évolution importante de la protection sociale des enfants, le Gouvernement arménien a institué et financé une couverture sanitaire universelle gratuite pour tous les enfants de moins de 18 ans. Il donne également la priorité à la désinstitutionnalisation des enfants, principalement en soutenant les familles et en facilitant

leur accès aux services sociaux sur la base de la ferme conviction que chaque enfant a le droit de vivre dans une famille. Les normes et les réglementations relatives au placement en famille d'accueil ont également été révisées afin d'y intégrer la formation et le suivi des familles nourricières. Le Gouvernement travaille main dans la main avec la société civile et les partenaires internationaux et cette coopération a produit des résultats significatifs en matière de sensibilisation, de fourniture de services alternatifs, d'intégration sociale et de désinstitutionnalisation, en particulier pour les enfants handicapés.

7. L'oratrice note avec préoccupation que le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/73/907-S/2019/509) fait référence à des crimes et des violations des droits de l'homme de grande envergure perpétrés contre les enfants. La protection efficace des enfants dans les situations de conflit armé exige un engagement renforcé en faveur de la mise en œuvre des instruments internationaux, de la mise en place de systèmes d'alerte rapide et du libre accès à l'aide humanitaire. L'Arménie s'oppose à l'utilisation illégale de l'infrastructure civile à des fins militaires, en particulier les écoles, les hôpitaux et les lieux de culte, et travaille en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge pour créer des abris et des salles sécurisées dans les écoles des régions frontalières et pour assurer la sécurité dans les écoles, conformément à ses engagements au titre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. L'oratrice exhorte les États à signer les principaux instruments multilatéraux de protection des enfants, notamment les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

8. L'autonomisation des filles par l'amélioration des perspectives éducatives est cruciale pour le développement durable, et plusieurs centres de technologie d'Arménie s'efforcent d'encourager la participation active des filles dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. À l'appui de sa candidature au Conseil des droits de l'homme, l'Arménie s'est engagée à favoriser l'éducation aux droits de l'homme en incluant les droits de l'enfant dans les programmes scolaires et en utilisant efficacement les technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'éducation. Bien que les enfants soient les titulaires de droits, la responsabilité première de faire respecter leurs droits incombe aux adultes, et l'oratrice espère que les mesures à cet égard seront renforcées afin de garantir qu'aucun enfant n'est laissé de côté.

9. **M. Fialho Rocha** (Cabo Verde) explique que la politique de protection et de promotion des droits de l'enfant de son pays repose sur le paragraphe 2 de l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cabo Verde est signataire de la plupart des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'enfant et est en train de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Conformément à son engagement permanent en faveur du renforcement des politiques et des institutions de protection de l'enfance, le pays promeut l'éducation gratuite, obligatoire et universelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Un plan d'action pour la prévention et l'élimination du travail des enfants a également été mis en place et comprend une liste d'emplois considérés comme dangereux pour les enfants et les adolescents et des mécanismes de contrôle et de responsabilisation, notamment un comité national pour la lutte contre le travail des enfants et sa prévention. Un comité national de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et contre l'exploitation des enfants a également été créé et se concentre sur la santé maternelle et infantile, le renforcement de la protection sociale et les mesures de lutte contre la pauvreté.

10. Les gouvernements et les institutions nationales sont les premiers responsables de la définition et de l'application des politiques relatives aux droits de l'enfant, avec l'appui des familles, des organisations non gouvernementales et de la société civile dans son ensemble. À cet égard, la coopération internationale et l'appui des partenaires restent importants à Cabo Verde, notamment au vu des obstacles auxquels le pays est confronté en tant que petit État insulaire en développement. Les enfants et les adolescents sont le fondement du futur développement économique, social et environnemental durable, et investir dans leurs droits revient à investir dans ce fondement. Le plan stratégique de développement durable de Cabo Verde pour la période 2017-2021 a fixé des objectifs de croissance économique communs qui visent à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités régionales entre ses îles, à réaliser l'inclusion sociale et la justice et à renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques et environnementaux qui ont un impact sur le développement. Conformément au Programme 2030, le plan vise à ne laisser personne de côté.

11. **M. Alkalaj** (Bosnie-Herzégovine) déclare qu'en rejoignant l'engagement mondial « Pour chaque enfant, tous ses droits », son pays réaffirme sa volonté de

défendre et de protéger les droits et les principes consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Étant l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, la Bosnie-Herzégovine a accordé une importance particulière à cette question et à la campagne « Des enfants, pas des soldats » du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

12. En 2013, la Bosnie-Herzégovine a créé un Conseil des enfants pour élaborer et coordonner les accords de mise en œuvre de la Convention et favoriser l'inclusion sociale des enfants et des familles les plus vulnérables et les plus marginalisés, en particulier les Roms. Le Conseil des ministres prépare actuellement un nouveau plan d'action pour la période 2020-2023 afin de fixer des objectifs et de définir des mesures visant à créer les meilleures conditions de vie pour les enfants et les familles, à favoriser leur croissance psychologique et leur inclusion sociale et à les impliquer dans la prise de décision. Ce plan, axé sur huit objectifs, a pour but améliorer la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant, notamment en renforçant les mécanismes de protection des enfants et en sensibilisant à la violence contre les enfants.

13. En ce qui concerne le droit à l'éducation et le droit de l'enfant à grandir dans un environnement familial, une plateforme pour le développement de l'éducation préscolaire universelle a été adoptée dans le cadre du plan d'action et vise à harmoniser les politiques d'éducation préscolaire avec les normes internationales. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement des alternatives familiales aux soins en établissement et la transformation des foyers publics pour enfants. Dans le même ordre d'idées, les familles d'accueil bénéficient aussi d'une formation renforcée. La campagne « Chaque enfant a besoin d'une famille » a été lancée en 2017 avec l'appui de l'Union européenne et de l'équipe de pays du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'oratrice salue l'UNICEF en tant que chef de file mondial dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. La Bosnie-Herzégovine reste attachée aux droits des enfants dans le monde entier.

14. **M. Monyane** (Lesotho) déclare que la cible 16.2 des objectifs de développement durable donne un nouvel élan aux efforts visant à réaliser le droit de chaque enfant de vivre à l'abri de la peur, de la négligence, des mauvais traitements et de l'exploitation. L'action menée en faveur des droits de l'enfant a été renforcée dans toute l'Afrique, notamment par le lancement de « Filles, pas épouses », une campagne à l'échelle du continent qui vise à lutter contre le mariage des enfants, mais la protection des droits de l'enfant n'en est pas pour autant pleinement institutionnalisée dans certains pays, dont le Lesotho. Le pays a néanmoins adopté de nombreuses lois et politiques pour renforcer la protection et la promotion des droits des enfants, notamment des lois qui rendent obligatoire la scolarisation de tous les enfants, qui établissent l'âge légal du mariage à 21 ans pour les femmes et les hommes et qui exigent le consentement écrit des représentants légaux pour permettre le mariage à partir de 18 ans. Un projet de loi sur la protection et le bien-être des enfants est en cours d'élaboration ; il regroupera les questions touchant les enfants en un seul texte législatif fondé sur les principes d'interprétation consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Enfin, en 2017, le Gouvernement lesothan a lancé une campagne visant à mettre fin au mariage des enfants. L'orateur appelle tous les États Membres à coordonner leurs efforts pour lutter contre le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines, le travail des enfants et le recrutement d'enfants soldats.

15. **Mme Moutchou** (Maroc) dit que les progrès accomplis depuis l'adoption de la Convention sont importants, mais qu'il reste beaucoup à faire, car de nombreux enfants sont encore laissés pour compte. Tous les États doivent redoubler d'efforts pour épargner aux enfants les affres de la guerre, de la maladie, de la pauvreté, de la discrimination, de l'exploitation, des déplacements forcés, du recrutement militaire forcé et de l'ignorance. L'investissement massif dans le bien-être des enfants est la garantie d'un avenir meilleur, et la mise en œuvre des obligations énoncées dans la Convention permettra de guérir de nombreux maux de l'humanité.

16. Le Maroc a été l'un des premiers pays à signer la Convention relative aux droits de l'enfant et a ratifié ses trois protocoles facultatifs. Il a renforcé son cadre législatif et institutionnel pour se conformer à ses obligations internationales, notamment grâce à un mécanisme national de recours et de surveillance des droits de l'enfant établi sous l'égide du Conseil national des droits de l'homme, une institution nationale indépendante en totale conformité avec les Principes de Paris. La campagne panafricaine « Pour des villes africaines sans enfants en situations de rue » a été lancée à Marrakech en novembre 2018. Son objectif est de mobiliser le plus grand nombre possible de villes, de territoires et d'acteurs à tous les niveaux de gouvernement et de placer les questions liées à l'enfance au cœur des politiques de décentralisation. Les villes et communautés urbaines africaines doivent

être à l'avant-garde des efforts déployés pour aider les enfants des rues. Il est temps d'agir pour protéger les enfants d'Afrique afin que le continent puisse réaliser le potentiel de sa population. L'élection du Maroc au Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF témoigne de l'engagement ferme du pays en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

17. **Mme Jeng** (Gambie) déclare que le fait que son pays ait signé depuis longtemps la quasi-totalité des conventions internationales sur les droits de l'enfant montre qu'il reconnaît la nécessité de progresser efficacement dans la protection et la promotion de leurs droits. La Gambie reste fermement attachée à ces progrès et, à cet égard, a adopté une législation visant à interdire le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines en 2015 et 2016, respectivement. Une stratégie de protection de l'enfance et une politique nationale de protection sociale, cette dernière visant à réduire la pauvreté et les vulnérabilités, ont également été adoptées afin de renforcer le système de protection des enfants et de concevoir des interventions clés pour qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Un Ministère de la femme, des enfants et de la protection sociale a également été créé, avec pour mission spéciale de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être des enfants. Le Gouvernement gambien a instauré des sanctions sévères à l'encontre des auteurs de violences sexuelles contre les enfants et a interdit le recours aux châtiments corporels dans les écoles.

18. La loi gambienne sur l'enfance de 1997 a renforcé la protection des droits de l'enfant, et le Gouvernement continue de fournir aux enfants une éducation de base et un enseignement secondaire gratuits, en mettant l'accent sur l'éducation des filles. Des politiques ont été élaborées pour garantir que les victimes de mariage précoce et de grossesses d'adolescente soient réintégrées à l'école et dans la société. Malgré des progrès remarquables, la Gambie reste confrontée à des défis liés à la protection totale des enfants, notamment le travail des enfants et la mendicité infantile. L'âge minimum d'embauche a été fixé à 16 ans, et l'exploitation du travail des enfants et le travail dangereux, ainsi que tout emploi qui interfère avec l'éducation des enfants de moins de 16 ans, sont interdits. Néanmoins, certains enfants sont encore soumis au travail forcé et travaillent dans des fermes, dans l'industrie du bois de sciage, comme maçons et comme vendeurs des rues. Le Gouvernement gambien réaffirme sa volonté de donner la priorité à la protection des droits de l'enfant, conformément aux objectifs convenus au niveau international.

19. **Mme González López** (El Salvador) affirme que, depuis que son pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990, des réformes ont été apportées à son cadre réglementaire interne afin de respecter les engagements internationaux en faveur du bien-être des enfants et des adolescents. Plus d'un tiers de la population du Salvador se compose d'enfants et d'adolescents, dont près de la moitié sont des enfants d'âge préscolaire. Le Gouvernement salvadorien élabore une politique intégrée pour la petite enfance intitulée « Crecer Juntos » (grandir ensemble), sur le modèle d'autres programmes qui ont porté leurs fruits en Amérique latine et avec l'aide de partenaires internationaux, afin de fournir aux enfants des soins appropriés à toutes les phases de leur petite enfance. Un bureau de la petite enfance est en cours de création pour regrouper tous les secteurs du gouvernement liés aux enfants et aux adolescents, notamment en matière de santé, d'éducation et de culture. La délégation salvadorienne se réjouit du soutien apporté par le système des Nations Unies et d'autres pays pour atteindre son objectif d'assurer un développement optimal du jeune enfant, qui doit être associé à la réalisation de la cible 2 de l'objectif de développement durable n° 4.

20. Un programme visant à promouvoir le développement de l'enfant par le sport, avec comme objectif de créer une école de football dans chacune des 262 municipalités du pays, sera lancé fin 2019. Les écoles se concentreront sur le sport, sur l'enseignement de valeurs telles que la discipline et l'effort et sur la lutte contre l'exclusion sociale, en cherchant à éradiquer la violence et à transformer le pays depuis l'intérieur de chaque communauté.

21. Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes parraineront une résolution sur les droits de l'enfant, en particulier sur les enfants privés de protection parentale, et l'oratrice invite instamment tous les États Membres à participer de manière constructive à l'adoption de cette résolution pour le bien des enfants et des adolescents. Le Salvador adapte sa législation nationale aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et a pris des mesures concrètes pour s'orienter vers un modèle de protection globale des enfants et des adolescents.

22. **Mme Mehdiyeva** (Azerbaïdjan) indique que le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant approche, et que la meilleure façon de marquer cette étape importante est d'accélérer la mise en œuvre et d'intensifier les efforts collectifs en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont inextricablement liés aux droits de l'homme et de l'enfant. Malgré les améliorations encourageantes du bien-être des enfants relevées dans le rapport du Secrétaire général sur la

suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/74/240), des millions d'enfants continuent d'être confrontés à des difficultés. L'augmentation spectaculaire du nombre de victimes parmi les enfants dans les conflits armés est inacceptable et il est regrettable que les principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient ignorés par certains acteurs étatiques, y compris dans la région de son pays.

23. Le Gouvernement azerbaïdjanais a déployé des efforts constants, qui se sont traduits par des résultats positifs, pour éradiquer la pauvreté et améliorer le bien-être de la population. Durant l'année scolaire 2018-2019, 75 % des enfants âgés de 5 ans ont été inscrits en établissement préscolaire. Les enfants ayant des besoins particuliers, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire reçoivent des soins médicaux et un enseignement gratuits dans les écoles ou les universités publiques. Les diplômés d'établissements médico-sociaux publics pour enfants bénéficient d'un appartement et d'une allocation sociale, ainsi que du plein appui de l'État pour leur réadaptation et leur réinsertion, sous la supervision du Ministère de l'éducation. Dans le cadre d'un programme visant à résoudre les problèmes sociaux des enfants issus de familles à faible revenu et des enfants présentant un handicap, on a construit de nouvelles garderies, ouvert les portes de centres de réadaptation communautaires pour enfants présentant un handicap et créé des centres de services sociaux au profit de quelque 5 000 enfants.

24. Le Programme d'État pour le développement de l'éducation inclusive en République d'Azerbaïdjan pour 2018-2024 a été adopté en 2017. En 2018, le Ministère de l'éducation et le bureau de pays de l'UNICEF ont mené une étude conjointe sur les connaissances, les attitudes et les pratiques à l'égard des enfants présentant un handicap en vue de mieux comprendre les comportements de la société à l'égard des enfants en situation de handicap et de formuler des recommandations pour soutenir la transition du système éducatif d'une démarche médicale vers une démarche sociale et inclusive. Enfin, en 2019, un programme conjoint Union européenne-UNICEF a été lancé pour fournir un appui communautaire complet aux enfants et aux jeunes azerbaïdjanais à travers les organisations communautaires, la modélisation des services et des programmes de protection et d'inclusion sociales et l'établissement de normes nationales dans plusieurs secteurs. L'objectif principal de l'Azerbaïdjan est d'assurer l'égalité des droits et des chances pour tous les enfants.

25. **M. Worku** (Éthiopie) souligne que les décisions prises aujourd'hui en matière d'éducation des enfants jouent un rôle vital pour l'avenir collectif de l'humanité et que la promotion et la protection des droits de l'enfant restent cruciales. À cette fin, l'Éthiopie a réduit la mortalité infantile et élargi l'accès des enfants à l'école. Elle donne accès à une eau sans risque sanitaire et à une alimentation nutritive et protège les enfants contre la violence, les mariages précoces et forcés et le travail forcé grâce à des mesures législatives, institutionnelles et administratives.

26. La Constitution de l'Éthiopie consacre le droit de tous les enfants à la vie, à l'éducation et à la santé, ainsi qu'à la protection contre les pratiques d'exploitation, les châtiments corporels et les traitements cruels et inhumains dans les écoles et autres établissements. D'importantes réformes juridiques ont été entreprises pour harmoniser les lois nationales avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en rapport avec la protection des droits et du bien-être des enfants. Dans le cadre de la Politique nationale pour l'enfance de 2017, une loi révisée et un plan d'action national ont été élaborés et assortis de stratégies visant à protéger les enfants contre l'exploitation par le travail et la violence sexuelle. Un programme de réadaptation des victimes de violences sexuelles et psychologiques a été mis en place, prévoyant l'ouverture de centres de services intégrés et de lieux sûrs pour assurer le plein rétablissement des victimes.

27. Après avoir ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Gouvernement éthiopien a sensibilisé la population et dispensé des formations sur son application en vue de changer et de combattre le regard néfaste de la société sur les personnes handicapées. La Convention a été traduite dans cinq langues locales et diffusée au sein de la population, et un conseil national a été créé pour en superviser la mise en œuvre.

28. En ce qui concerne le retard de croissance des enfants dû à la malnutrition, la prévalence est passée de 58 % en 2000 à 38 % en 2016 dans les zones touchées d'Éthiopie, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué depuis 2014. Pour autant, étant donné l'ampleur du problème, un effort de collaboration supplémentaire reste nécessaire.

29. **Mme Uthaiwan** (Thaïlande) dit qu'en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses trois protocoles facultatifs, la Thaïlande réaffirme son engagement à s'acquitter de ses obligations de promouvoir et de protéger tous les aspects des droits de l'enfant grâce à l'approche holistique qui est utilisée depuis l'adoption du Programme 2030. Le pays a

élaboré et mis en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à prévenir et combattre la violence contre les enfants et les jeunes et a lancé, avec la participation des écoles et des collectivités, une stratégie nationale de promotion et de protection des enfants et des jeunes utilisant les médias en ligne, en mettant particulièrement l'accent sur le cyberharcèlement. Un programme de subvention des pensions alimentaires ayant produit des résultats positifs en 2015 et 2016 sera étendu. L'adoption de la loi nationale sur la promotion du développement des enfants et des jeunes illustre les progrès réalisés en matière de législation ; la loi sur le développement du jeune enfant renforcera la coordination nationale ; et la participation des enfants et des jeunes est encouragée par l'intermédiaire de conseils d'enfants et de jeunes.

30. Outre le fait qu'il a été déterminant dans l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis, le régime de couverture médicale universelle en vigueur dans le pays a continué de jouer un rôle fondamental dans la promotion d'une vie saine pour tous les enfants, grâce à des services comprenant la planification familiale, la dispense de soins prénatals, la vaccination, le dépistage des maladies et le conseil.

31. La Thaïlande est déterminée à promouvoir l'éducation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier auprès des femmes et des filles, tout en appuyant l'enseignement professionnel, l'éducation informelle et la formation à l'entrepreneuriat et aux compétences en matière de technologies de l'information et des communications pour préparer les enfants à l'avenir. Elle maintient son engagement à coopérer pour aider les enfants défavorisés et vulnérables du monde entier et s'est efforcée de garantir l'accès des enfants migrants aux services essentiels, notamment l'enregistrement des naissances, la scolarité obligatoire gratuite et les soins de santé de base. Le pays œuvre avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés à la création du premier pôle d'excellence régional sur les enfants touchés par des conflits armés. Alors que le monde célèbre le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, il est temps de se tourner vers l'avenir et d'intensifier l'action menée pour progresser encore dans la réalisation d'un monde meilleur et plus durable pour chaque enfant.

32. **Mme Taradai** (Ukraine) annonce que le Gouvernement ukrainien a récemment lancé le plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant pour la période allant jusqu'à 2021, qui vise notamment à créer des conditions favorables au développement de l'enfant, à assurer l'égalité des chances pour tous les enfants, à renforcer les familles et la parentalité responsable, à protéger les enfants contre la violence, à créer un système judiciaire adapté aux enfants, à protéger les droits des enfants dans les zones de conflit et à créer des espaces sûrs pour les enfants en ligne. L'Ukraine a récemment rejoint le projet pilote du Conseil de l'Europe visant à mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à l'égard des enfants sur Internet, et la Semaine nationale contre le harcèlement, organisée à la fin du mois, sera axée sur la protection des enfants contre le cyberharcèlement et articulée autour de manifestations d'information publique.

33. Les enfants ukrainiens, qui continuent de subir les conséquences de l'agression russe dans certaines parties de la région du Donbass et de la Crimée temporairement occupée, ont de ce fait été privés de leurs droits humains fondamentaux. En 2019, l'UNICEF a confirmé que chaque escalade des hostilités dans la région du Donbass menaçait l'accès de 3,2 millions de personnes, dont 500 000 enfants, à l'eau et à l'assainissement. De vastes zones des régions de Donetsk et de Lougansk sont contaminées par des restes explosifs de guerre, qui ont fait plus de 1 500 victimes de mines terrestres et d'engins non explosés, dont 119 enfants depuis 2014. La délégation ukrainienne condamne fermement les violations généralisées du droit humanitaire international commises par l'administration d'occupation russe en Crimée temporairement occupée. Les enfants deviennent membres du mouvement paramilitaire « Unarmiya », dont l'un des principaux objectifs est de préparer les jeunes à la conscription, et sont engagés dans ses activités. Les enfants doivent rester des enfants, et non devenir des soldats. L'Ukraine apprécie la coopération de longue date avec les organismes des Nations Unies pour assurer la protection des enfants, en particulier l'UNICEF, et restera un partenaire fiable à cet égard.

34. **M. Kabba** (Sierra Leone) déclare qu'aucun enfant ne doit être privé de ses droits fondamentaux consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ses protocoles facultatifs et tous les instruments internationaux des droits de l'homme pertinents. Dans le cadre de sa réponse nationale, le Gouvernement a restructuré ou réorganisé plusieurs institutions afin de suivre et de coordonner plus efficacement les questions relatives aux droits de l'enfant. Il a également adopté des stratégies nationales concernant, entre autres, les personnes handicapées, les droits, le bien-être et l'éducation des enfants, la traite des êtres humains, la violence domestique et les infractions sexuelles. Il a en outre adopté des politiques sur les soins alternatifs et la gratuité des soins de santé, un code de conduite pour les

enseignants, un protocole national de référence pour la violence fondée sur le genre et des initiatives de prévention des mariages précoces d'enfants et des grossesses d'adolescentes. Malgré de nombreuses réalisations, la Sierra Leone continue d'être confrontée à des défis liés au renforcement des capacités des institutions nationales et à la recherche des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de la législation, des politiques et des stratégies.

35. Conformément à son engagement de protéger le droit des enfants à une éducation de qualité, la gratuité de l'enseignement a été introduite aux niveaux primaire et secondaire. L'objectif de développement durable nº 4 a pu être atteint grâce à la création d'installations adaptées aux enfants et tenant compte du genre et de la situation de handicap afin d'offrir un apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace pour tous. Les enfants sont au cœur de l'ordre du jour général du développement humain et social. Il faut promouvoir leur bien-être pour qu'ils puissent réaliser tout leur potentiel, et la communauté des nations doit œuvrer de concert pour accélérer la réalisation d'un monde digne des enfants.

36. **M. Djiguemde** (Burkina Faso) déclare que 54 % de la population de son pays est composée d'enfants. Plusieurs milliers d'étudiants, dont 56 % de filles et de femmes, ont participé à divers programmes de formation informelle et professionnelle grâce à la réduction et au subventionnement des coûts de formation dans les établissements de formation professionnelle. Ces étudiants ont bénéficié de formations au maraîchage, à la couture, au tissage, à l'engraissement du bétail et aux travaux domestiques. La mise en œuvre du plan d'action national contre les pires formes de travail des enfants a permis de soustraire 631 enfants à ce type d'emploi, tandis que 1 420 enfants ont entamé des programmes d'apprentissage. C'est sur l'éducation que repose l'avenir de toutes les nations et, à cet égard, le Burkina Faso est parvenu à augmenter les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour permettre aux enfants touchés par les attaques de groupes armés de passer des examens spéciaux afin de ne pas perdre leur année scolaire.

37. En ce qui concerne les changements climatiques, l'orateur déclare que depuis l'intégration de l'éducation écologique dans les programmes scolaires en 2011, les enfants burkinabé ont appris à protéger l'environnement et à garder leur environnement propre, ce qui leur permet de développer une sensibilisation à l'environnement et de sentir qu'ils participent activement à la protection de l'environnement local.

38. En ce qui concerne l'inclusion sociale, les mesures prises pour réduire les inégalités sociales et promouvoir la solidarité nationale avec les enfants comprennent le transfert de fonds aux ménages ruraux vulnérables, la fourniture de services intégrés aux orphelins et autres enfants vulnérables et la mise en place de programmes visant à réhabiliter les enfants des rues et à soutenir leur réinsertion dans la société. Une législation a été adoptée pour promouvoir et renforcer la participation des enfants aux décisions qui les concernent, pour impliquer des groupes d'étudiants dans tous les aspects de la vie scolaire, pour créer des clubs scolaires où les étudiants peuvent s'exprimer et pour inclure le Parlement des enfants en tant que participant statutaire dans les cadres de consultation locaux et nationaux. Grâce à ces initiatives, les enfants peuvent participer aux discussions sur les politiques et programmes liés aux droits, faire des recommandations au Gouvernement et suivre les progrès accomplis.

39. Le système national de protection de l'enfance a été renforcé via la création d'un groupe de travail et de réseaux de protection de l'enfance dans toutes les provinces, la formation des agents de protection de l'enfance à la gestion par cas, à la mobilité, à la traite des enfants et à la violence contre les enfants, et l'ouverture d'une ligne d'assistance téléphonique pour les enfants. Des groupes de discussion avec chacun des treize Parlements d'enfants régionaux ont été créés afin d'obtenir leur contribution à l'analyse menée pour créer la stratégie nationale de protection de l'enfance. Un important investissement dans un programme d'inclusion sociale des enfants présentant un handicap a été utilisé pour renforcer les services, soutenir les familles et fournir une formation spécialisée au personnel.

40. Malgré les efforts et les réalisations considérables en matière d'amélioration des conditions de vie des enfants et de protection de leurs droits, des difficultés persistent en raison de l'insuffisance des ressources et de pratiques traditionnelles préjudiciables, telles que le mariage précoce ou forcé des enfants, les mutilations génitales féminines et le travail des enfants. Pour relever les défis liés à ces questions, le Gouvernement burkinabé renforce le cadre de protection législatif et réglementaire et adopte une stratégie et un plan d'action national pour la protection et la promotion des filles. Le Burkina Faso reste fermement engagé à œuvrer pour la promotion et la protection effectives des droits de l'enfant dans tous les secteurs socio-économiques et politiques, tant dans les zones urbaines que rurales.

41. **Mme Al Abri** (Oman) indique que le comité national de suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, auquel Oman a adhéré en

1996, a été reconstitué en 2014. La loi sur l'enfance de 2014 garantit les droits à la vie, à la protection contre la violence, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi qu'à un niveau de vie adéquat répondant aux exigences du développement physique, psychologique et social de l'enfant. La loi consacre également le principe de non-discrimination fondée sur la religion, le genre, la race ou tout autre motif. Toutes les pratiques néfastes liées au mariage précoce et forcé sont interdites. Des comités de protection de l'enfance ont été créés pour traiter les rapports de violations des droits de l'enfant. Un programme a été mis en place pour soutenir la cohésion familiale et sensibiliser les couples se préparant au mariage aux valeurs conjugales et à la bonne éducation des enfants.

42. Les enfants omanais ont accès aux services de santé et aux traitements, et toutes les vaccinations sont gratuites. L'éducation, obligatoire pour les garçons et les filles jusqu'à la dixième année, est également gratuite dans les écoles publiques de la première à la douzième année. Des efforts sont actuellement déployés pour développer l'éducation de la petite enfance : le taux de scolarisation dans ce secteur a augmenté pour atteindre un peu plus de 50 % en 2016/2017, un manuel de normes encadrant les jardins d'enfants a été publié et une initiative a été lancée pour assurer la dispense d'une éducation préscolaire dans les provinces éloignées qui ne disposent pas d'écoles privées.

43. Un programme sur l'identité nationale et la citoyenneté mondiale a été mis en œuvre pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 24 ans dans le but de renforcer leur sentiment d'appartenance et de leur inculquer un sens des responsabilités. L'association Children First a travaillé en partenariat avec l'UNICEF pour assurer la participation active des enfants aux efforts de réalisation des objectifs de développement durable.

44. **Mme Gebrekidan** (Érythrée) déplore que, malgré les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable relatifs aux enfants, il reste beaucoup à faire. Dans le cadre de ses efforts déployés pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Érythrée a mené des évaluations sur les enfants des rues, les mutilations génitales féminines, le mariage d'enfants et l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la nutrition. Des campagnes sur le bien-être, les droits et la protection des enfants ont mobilisé les parents, les animateurs de collectivité, les enseignants et les étudiants. Le combat contre la malnutrition est mené par un comité de pilotage sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui se concentre sur la nutrition des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes.

45. Les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants sont tous deux illégaux en Érythrée, où la campagne « Filles, pas épouses », déployée par l'Union africaine pour mettre fin au mariage d'enfants, a été lancée en juin 2016 et suivie d'ateliers organisés sur ce thème. L'Érythrée a également mené des campagnes nationales de vaccination contre la rougeole et la rubéole et de supplémentation en vitamine A. Le pays a élargi l'accès à l'éducation de base, et son Plan sectoriel pour l'éducation 2018-2022 est axé sur l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et sur l'inclusion, notamment l'accès à l'éducation des enfants présentant un handicap et l'éducation dans la langue maternelle. À cet égard, des programmes de formation des enseignants sont mis en place dans plusieurs langues et la gamme de manuels disponibles dans toutes les langues érythréennes est élargie. La question des enfants non scolarisés est l'une des principales priorités du pays. L'oratrice réaffirme l'engagement de l'Érythrée à protéger et à promouvoir les droits des enfants.

46. **M. Bermúdez Álvarez** (Uruguay) dit que son pays est depuis longtemps à l'avant-garde, sur le plan régional mais aussi mondial, de la défense et de la protection des droits des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs constituent un cadre normatif international qui protège les enfants et garantit leur bien-être, dans lequel les enfants sont considérés comme des êtres humains ayant un ensemble de droits et non comme des sujets passifs qu'il faut protéger.

47. Le thème des enfants privés de protection parentale est particulièrement important. Les enfants sont l'un des groupes les plus vulnérables de la société et l'État se doit de les protéger. En Uruguay, le Parlement a adopté un Code de l'enfance et de l'adolescence, lequel dispose que tous les enfants et adolescents ont des droits fondamentaux et que ces droits doivent pouvoir être exercés selon leur stade de développement. Un plan national pour la petite enfance, l'enfance et l'adolescence pour la période 2016-2020 a également été élaboré dans le cadre d'un processus impliquant les institutions de l'État, la société civile, les partis politiques, les universités, le système des Nations Unies et les enfants et adolescents, qui ont été invités à donner leur avis au cours de ce processus.

48. La lutte contre la pauvreté des enfants est essentielle, car celle-ci les empêche de profiter de l'enfance et nuit à leur santé mentale, physique et émotionnelle, tout en les exposant à l'exploitation, à la maltraitance et à la violence. L'Uruguay a mis en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs de développement durable, qui ont inversé la tendance négative qui s'était amorcée

au début du siècle à cet égard. L'inclusion des questions relatives aux enfants en tant que thème transversal dans les initiatives des États a permis de réaliser des progrès significatifs dans l'éradication de la pauvreté et de la malnutrition tout en améliorant la santé maternelle et en réduisant la mortalité infantile.

49. L'Uruguay estime que les droits des enfants doivent être reconnus et garantis dans tous les domaines d'activité de l'État. Il s'inquiète particulièrement de l'exploitation sexuelle d'enfants, de la prostitution enfantine et de la pédopornographie et condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes d'exploitation et de maltraitance des enfants ou de violence à leur égard. La situation des enfants vivant dans des zones de conflit armé est également particulièrement préoccupante. L'Uruguay continuera d'appuyer les travaux de l'UNICEF, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. La délégation uruguayenne demande que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs soient universellement ratifiés et leurs dispositions pleinement appliquées.

50. **M. Lam Padilla** (Guatemala) annonce que, si les pays n'accélèrent les progrès accomplis dans l'application du Programme 2030, 70 millions d'enfants de moins de 5 ans mourront avant 2030. Compte tenu de sa situation géographique sur l'itinéraire des flux migratoires dirigés vers le nord et des difficultés économiques et institutionnelles auxquelles il fait face comme d'autres pays de la région, le Guatemala est très vulnérable face au problème de la traite des personnes. À mesure que les flux migratoires se sont intensifiés au cours des années précédentes, le Guatemala est devenu un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite internationale, d'où l'essor de cette pratique criminelle au niveau national. Le fléau de la traite à des fins d'exploitation sexuelle est particulièrement préoccupant : il affecte notamment les femmes, les enfants et les adolescents. Les traumatismes physiques et psychologiques, les maladies sexuellement transmissibles, la malnutrition chronique, l'isolement social, la toxicomanie voire le suicide ou la mort aux mains des trafiquants ou de leurs clients sont quelques-uns des effets catastrophiques de ce crime. La traite est une forme moderne d'esclavage et la communauté internationale doit rester déterminée à poursuivre ses efforts conjoints pour l'éliminer.

51. Malgré les efforts de la communauté internationale, les enfants continuent d'être maltraités dans les situations de conflit armé, ce qui constitue une grave violation des droits des plus vulnérables. Il convient de redoubler d'efforts pour éradiquer ce fléau, et la protection et la participation des enfants doit faire partie intégrante des stratégies de prévention et de résolution des conflits pour parvenir à une paix durable.

52. Le Guatemala a signé la Déclaration pour la sécurité dans les écoles en mai 2019 et, lors de la soixante-quatorzième Assemblée générale, a participé à une manifestation parallèle organisée par Save the Children qui mettait l'accent sur la nécessité d'inclure la prise en compte des questions de genre dans les budgets nationaux et d'investir en faveur des femmes et des filles. L'alignement des priorités nationales sur le Programme 2030 renforcera les efforts conjoints visant à éradiquer la violence contre les enfants.

53. **Mme Guinhouya** (Togo) dit que la protection de l'enfance est inscrite dans la Constitution de son pays, car le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la dignité des personnes, est une condition préalable au développement humain durable de tous les citoyens. Le droit des enfants à l'éducation, à la santé et à la protection contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation est au cœur de cette évolution. Le Togo a travaillé avec des partenaires techniques et financiers pour réformer son cadre juridique et créer les conditions sanitaires, économiques, culturelles et sociales requises pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant. Un système de protection de l'enfance a été créé et une nouvelle politique nationale sur le bien-être de l'enfant a été élaborée et est en cours de finalisation. Cette politique, mise en œuvre avec la participation des communautés locales, doit contribuer à trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les enfants vulnérables.

54. Le Togo poursuit la mise en œuvre de sa politique d'enseignement primaire gratuit lancée en 2008, qui s'est traduite par une augmentation de la scolarisation, en particulier chez les filles. Dans le cadre de sa stratégie d'éducation 2014-2025, le pays devrait atteindre une éducation primaire universelle d'ici à 2022 et étendre l'éducation préscolaire aux zones pauvres et rurales, l'objectif étant à terme d'améliorer les taux d'alphabétisme.

55. La mauvaise nutrition explique en grande partie l'abandon scolaire, en particulier dans les zones rurales, et le Gouvernement togolais a lancé un programme de cafétérias scolaires permettant aux élèves des écoles maternelles et primaires, en particulier les plus défavorisés, de prendre au moins un repas par jour. Le programme doit permettre d'améliorer la fréquentation et les résultats scolaires. Un programme d'assurance maladie (« School Assur ») est également déployé dans

les établissements et bénéficie à plus de deux millions d'écoliers. Malgré les progrès réalisés dans la promotion des droits de l'enfant, il reste beaucoup à faire pour assurer le bien-être des enfants et une éducation de qualité pour chacun d'entre eux.

56. **M. Kimpolo** (Congo) annonce que le Gouvernement congolais a donné la priorité aux droits de l'enfant dans ses politiques sociales, mis en place un mécanisme de coordination pour la protection de l'enfance et, depuis 2015, instauré un cadre stratégique pour renforcer le système national de protection de l'enfance. Ce cadre s'articule autour de la mise en place d'un système intégré de protection de l'enfance, de la création et la mise en œuvre de mécanismes pour la coordination et le suivi efficaces des initiatives de protection de l'enfance et de la promotion d'un changement social positif.

57. Une législation liée aux droits de l'enfant a été adoptée et comprend notamment le Code de la famille, le Code de la citoyenneté, le Code du travail, qui fixe un âge minimum d'accès à l'emploi, la loi portant protection de l'enfance, une loi sur la protection et la promotion des personnes handicapées et une loi sur les familles et les enfants en difficulté. L'action du Gouvernement en faveur de la protection de l'enfance s'appuie sur cette législation et sur la Constitution de 2015.

58. Le Congo améliore également les initiatives sociales en faveur de la protection de l'enfance dans le cadre de sa politique nationale d'action sociale 2017-2021. Les programmes visant à traiter les questions des enfants touchés par des conflits armés, de la violence contre les enfants et de l'exploitation et des agressions sexuelles contre les enfants sont mis en œuvre conformément à la résolution 73/155 de l'Assemblée générale sur les droits de l'enfant. La loi portant protection de l'enfance dispose que tous les enfants sont égaux en droits et en devoirs, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance ou de fortune, et que tous les enfants ont droit à une éducation qui leur assure le plein développement de leurs aptitudes et le droit de vivre sans être soumis aux traitements cruels, inhumains ou dégradants.

59. **M. Thomas** (Antigua-et-Barbuda) déclare que les préoccupations relatives aux droits de l'enfant ne doivent pas se limiter à la situation critique des enfants d'aujourd'hui, mais doivent également prendre en compte les enfants de demain. En tant que citoyens les plus vulnérables, les enfants souffrent des effets des changements climatiques sur la santé, un phénomène qui menace leur vie et leur liberté. Les enfants sont trop petits pour faire face, trop pauvres pour s'adapter, trop simples pour planifier et trop faibles pour se protéger. Non seulement sont-ils victimes du travail des enfants, de la maltraitance et de la faim, mais ils souffrent aussi d'obésité, d'asthme et de problèmes de santé imputables à la pollution de l'air provenant de pays ayant décidé de faire passer la richesse avant la santé.

60. L'éducation et les soins de santé universels sont un droit pour chaque enfant à Antigua-et-Barbuda, et les enfants sont protégés par un filet social comprenant une assurance de repas nutritifs à l'école. Les lois environnementales d'Antigua-et-Barbuda prévoient des garanties pour les enfants, notamment des lois visant à éliminer les plastiques à usage unique et à fournir une eau salubre et un approvisionnement en énergies renouvelables aux écoles. L'orateur encourage les États Membres à réexaminer leurs politiques et engagements nationaux concernant le monde qui sera laissé aux enfants du présent et du futur. Les droits de l'enfant ne se limitent pas à disposer d'une voix dans les débats actuels sur le climat, et les enfants doivent continuer, demain, d'avoir à la fois une voix et un choix.

61. **Mme Stankiewicz Von Ernst** (Islande) dit que le Gouvernement islandais met particulièrement l'accent sur les questions relatives aux enfants et que le Ministère des affaires sociales et de l'enfance a récemment commencé à travailler sur une politique qui fera progresser ces questions dans la société. Le Gouvernement, avec la collaboration du Ministère, du Parlement et des municipalités, entend réviser la loi sur la protection de l'enfance, le cadre social des questions relatives aux enfants et tous les services destinés aux enfants, en vue de placer l'enfant et la famille au centre de ces services. Pour protéger les enfants de la violence, une priorité pour le Gouvernement, celui-ci a engagé des travaux sur un projet de centre d'information sur la lutte contre la violence à l'égard les enfants qui sera chargé de coordonner la recherche et les statistiques et qui partagera les informations obtenues avec les services de l'État et les organisations non gouvernementales. Au cours des trois dernières décennies, la Maison des enfants est devenue un guichet unique d'appui aux enfants victimes de violences sexuelles ou d'autres violences graves. Elle apporte une réponse interinstitutions adaptée aux enfants à la maltraitance à enfant en s'appuyant sur une démarche globale, fondée sur des données factuelles, pour enquêter sur les dossiers et dispenser des services thérapeutiques aux victimes. Le modèle avait été copié dans une vingtaine de pays.

62. Dans de nombreuses régions du monde, dont l'Islande, les enfants et les jeunes ont protesté contre l'inaction du Gouvernement face à la crise climatique, manifestant leur vive inquiétude face à une situation créée par les générations passées. Il est du devoir des

dirigeants d'écouter. De même, il est essentiel que les jeunes soient inclus dans la prise de décisions. Le Gouvernement islandais a récemment approuvé une proposition visant à accroître la participation des enfants à la formulation des politiques et à garantir que les décisions majeures et les propositions de loi soient examinées sous le prisme de leur impact sur les enfants et leurs droits. L'Islande dispose d'un Conseil de la jeunesse pour les objectifs de développement durable, qui offre aux jeunes une plateforme leur permettant de faire entendre leur voix aux responsables politiques. Les jeunes ont le droit à ce que leur cause soit entendue : leur participation est en effet cruciale pour garantir la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030. La promotion et la protection des droits de l'enfant sont essentielles pour le développement durable, et la communauté internationale doit continuer de réaliser des progrès universels en matière de droits et de protection des enfants afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Investir dans les enfants jusqu'à leur arrivée à l'âge adulte est un devoir moral et un investissement essentiel pour garantir un meilleur présent et un avenir plus radieux pour tous.

63. **M. Espiritu** (Ordre souverain de Malte) dit que l'Ordre est actif dans 120 pays, où il fournit une assistance médicale, humanitaire et sociale en érigeant le bien-être des enfants au rang de ses principales priorités. Les enfants, y compris ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui ont été séparés de leur famille, représentent plus de la moitié des 65 millions de personnes déplacées dans le monde, et leur bien-être revêt une importance particulière. En Turquie, où la moitié des 2,7 millions de réfugiés syriens sont des enfants, l'Ordre gère un orphelinat pour mineurs non accompagnés, deux écoles et un centre de réadaptation pour enfants présentant un handicap. Il apporte un appui à des hôpitaux pédiatriques et des unités médicales mobiles desservant des enfants réfugiés, dont 2 400 nouveau-nés, en Irak, au Liban, en Turquie et dans le nord de la Syrie, et gère 140 installations accueillant 44 000 réfugiés en Allemagne. En France, l'Ordre dispensé des cours de langue à 800 enfants par an et au Soudan du Sud, il sert 3 000 repas par jour aux enfants déplacés tout en fournissant des espaces adaptés aux enfants.

64. La sous-alimentation reste au centre de ses programmes, et les installations de l'Ordre fournissent un soutien nutritionnel au Togo, en Ouganda et au Guatemala. Nombre de ses hôpitaux à travers le monde disposent d'unités spécialisées dans la malnutrition, et dans des régions éloignées du Togo et du Bénin, des infirmières spécialisées en nutrition rejoignent les enfants sous-alimentés sur leur lieu de vie. L'Ordre a également mis en place des programmes éducatifs à l'intention des enfants des populations marginalisées, comme les Roms dans l'est de la Slovaquie. Mettant l'accent sur les enfants malades et les enfants présentant un handicap, les structures médicales de l'Ordre fournissent des services médicaux aux mères et aux enfants dans des centres de santé en Albanie, au Bénin, au Cambodge, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, en Tanzanie, au Tchad et au Timor-Leste, ainsi qu'à Bethléem en Cisjordanie. L'orateur réaffirme l'engagement de l'Ordre à promouvoir le droit de l'enfant affamé à la nourriture, le droit de l'enfant malade à la santé et le droit de l'enfant déplacé ou abandonné à un abri et à une protection.

65. **Mme Deer** (Comité international de la Croix-Rouge) indique que la tendance générale à l'application sélective de la loi est préoccupante pour diverses raisons, mais qu'elle est surtout liée aux frontières nationales ou à des questions de sécurité, notamment dans le cas des enfants associés à des groupes désignés comme terroristes. Les enfants nés de migrants ou d'extrémistes violents sont traités comme des cas exceptionnels auxquels la loi ne s'applique pas.

66. Des millions d'enfants vivant dans les zones de conflit sont victimes de discrimination, d'ostracisme et de stigmatisation. Trois politiques sont particulièrement préoccupantes : la discrimination à l'égard des enfants en fonction de l'âge, incompatible avec le droit international ; la séparation de la famille en fonction de l'âge et les décisions prises en fonction de l'âge empêchant leur retour dans le pays d'origine ; et la condamnation de très jeunes enfants associés à des groupes armés sur la base d'un âge de la responsabilité pénale inférieur aux normes internationales, parfois pour simple association avec un groupe armé. La délégation de l'oratrice réaffirme que tous les enfants ont droit à des droits et à une protection sans distinction d'âge, de sexe ou de religion, y compris en cas d'association avec un groupe armé désigné comme groupe terroriste.

67. Le Comité international de la Croix-Rouge appelle les États à appliquer trois normes clés sans distinction ni exception. Ces normes sont l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de l'enfant à ne pas être séparé de ses parents contre son gré et l'obligation de réintégrer les enfants qui ont participé à un conflit armé. En cas de rapatriement de combattants étrangers, l'oratrice exhorte les États à rapatrier les enfants avec leurs parents après avoir obtenu leur consentement complet et éclairé, y compris dans les cas où une procédure judiciaire est en cours pour les parents dans le pays de retour, et dans le respect du principe du non-refoulement. Les enfants, dont ceux qui sont associés à

des groupes armés désignés comme terroristes, doivent être considérés avant tout comme des victimes. Le Comité se tient à la disposition des États pour leur fournir des conseils juridiques et pratiques en matière d'élaboration de politiques et de définition d'une approche sur les droits des enfants dans les situations de conflit armé.

Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

a) Promotion des femmes (*suite*) (A/74/38, A/74/137, A/74/224 et A/74/235)

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*) (A/74/220 et A/74/222)

68. **M. Teeramungcalanon** (Thaïlande) déclare que, la promotion des femmes et l'égalité des genres étant au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030, le développement durable ne sera atteint que lorsque les femmes jouiront de l'égalité des droits et des chances. Il est louable que, grâce à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, un nombre plus important que jamais de femmes occupe des postes de direction dans les opérations de maintien de la paix et que l'autonomisation des femmes soit une priorité absolue. Néanmoins, les progrès généraux accomplis en matière de parité des sexes dans le monde ont été lents et les engagements pris en faveur de l'autonomisation des femmes aux niveaux national, régional et international doivent être honorés de façon plus globale et systématique.

69. En Thaïlande, les progrès en matière d'égalité des genres ont été réalisés via l'intégration de la budgétisation et des politiques tenant compte des questions de genre dans les systèmes de santé publique et de justice pénale et via la promotion et la protection des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination des violences faites aux femmes et sur la promotion de la participation et de l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines. Les femmes thaïlandaises occupent d'excellentes places dans les classements mondiaux sur les dirigeants d'entreprises. Elles représentent plus de 64 % des effectifs et sont les moteurs de nombreuses entreprises et industries. La Thaïlande se classe au premier rang mondial pour la scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur, et lors des récentes élections générales, 81 des 500 parlementaires élus étaient des femmes. Le pays s'est engagé à redoubler d'efforts pour accroître encore la participation des femmes à la politique et à la prise de décision à tous les niveaux.

70. La Thaïlande a encouragé l'accès à des soins de santé universels de qualité et abordables. Pour ne laisser personne de côté, la couverture maladie universelle doit répondre aux besoins de santé physique et mentale de tous, y compris des femmes et des filles. La célébration des anniversaires d'importants accords multilatéraux sur les droits des femmes est l'occasion de mener une réflexion cruciale sur les progrès réalisés et les défis qui restent à relever. L'orateur est l'un des deux millions de défenseurs de la campagne HeForShe, qui doivent tous accomplir leur part de la mission en tant qu'agents du changement et prendre position contre la violence et la discrimination fondées sur le genre.

71. **Mme Al Abri** (Oman) déclare que les hommes et les femmes de son pays jouissent des mêmes droits, notamment les droits aux soins de santé et à l'éducation, à l'emploi et à la participation à la prise de décision, qui sont tous inscrits dans la loi fondamentale de l'État. La loi sur le travail de 2003 interdit l'embauche des femmes dans des emplois néfastes à la santé et pénibles. Comme leurs homologues masculins, les femmes ont le droit de posséder des biens et d'en disposer.

72. L'évolution de la perception des femmes dans la société omanaise est le fruit de l'éducation et de la représentation des femmes sur le lieu de travail. Grâce à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et aux efforts déployés pour encourager les femmes à se spécialiser dans différents domaines, elles occupent des postes de haut niveau dans les secteurs privé et public de tout le territoire omanais et représentent une part importante de la population active dans diverses professions. Après avoir ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Oman a créé un comité chargé de surveiller l'application de la Convention dans le Sultanat. Le Gouvernement omanais est vivement préoccupé par les conditions de vie des femmes rurales et appuie leurs différents rôles, y compris leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie.

73. En vertu de la législation omanaise, les femmes ont le droit de voter et de se présenter aux élections sans condition ni obstacle discriminatoire. Les femmes occupent des postes ministériels, des postes d'ambassadrices et d'autres postes de haut niveau au sein du gouvernement, de la fonction publique et des secteurs public et privé, ainsi que de la sphère judiciaire. La participation des femmes au processus de développement global d'Oman n'est pas un choix mais une reconnaissance nécessaire de leur place légitime dans la société.

74. **Mme Pejanović Đurišić** (Monténégro) dit que de nombreuses activités ont été entreprises, au Monténégro, en faveur de l'autonomisation politique et économique des femmes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Le pays a adopté des cadres législatifs et institutionnels, ainsi qu'un programme de mise en œuvre du plan d'action pour la réalisation de l'égalité des genres pour la période 2019-2020. Les recommandations reçues du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont en cours d'intégration dans les structures de l'État, notamment celles qui visent à renforcer la mise en œuvre de la législation sur l'égalité des genres, à assurer l'accès à la justice et à la législation pour tous et à interdire la discrimination et la violence fondées sur le genre. Les initiatives d'action positive ont permis d'accroître la participation des femmes dans les parlements locaux et nationaux, et un réseau politique de femmes créé en 2017 avec des membres du Gouvernement et des groupes d'intérêt a été chargé de préparer des amendements législatifs visant à atteindre l'objectif de faire en sorte que les femmes représentent au moins 40 % des parlementaires d'ici à 2020.

75. L'augmentation de l'emploi des femmes et l'élimination de la discrimination professionnelle fondée sur le genre sont des conditions préalables essentielles pour garantir l'égalité des genres et, à cet égard, les femmes du Monténégro ont droit à un an de congé de maternité payé. En outre, le plan d'action de la stratégie pour l'entreprenariat féminin 2015-2020 et les plans d'action locaux pour l'égalité des sexes ont renforcé l'émancipation économique des femmes, en offrant un accès plus large et plus facile aux lignes de crédit et en instaurant le recours à une budgétisation tenant compte des questions de genre pour soutenir l'entrepreneuriat féminin. En particulier, une plus grande attention a été accordée à l'amélioration du statut des femmes rurales, âgées et sans emploi, des femmes handicapées et des femmes roms et égyptiennes. De nombreux centres d'éducation ont ouvert leurs portes pour promouvoir l'égalité d'accès au marché du travail et l'acquisition de compétences appropriées, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

76. La violence à l'égard des femmes a des conséquences dévastatrices sur la participation des femmes à la société. Le Monténégro a renforcé ses cadres normatifs et institutionnels afin d'offrir une protection plus efficace aux victimes de la violence domestique. Malgré les progrès réalisés, la violence à l'égard des femmes et des enfants représente toujours l'un des défis les plus sérieux pour la promotion et la protection des droits des femmes et des filles au Monténégro. Le Gouvernement monténégrin travaille à la modification de la politique pénale et au renforcement de la mise en œuvre et de la coordination entre les secteurs gouvernementaux afin d'offrir aux femmes une protection adéquate et en temps voulu grâce à une réponse multidisciplinaire. Le Monténégro reste attaché à la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi qu'à la promotion, la protection et la réalisation des droits des femmes et des filles, qui ont des effets catalyseurs positifs sur le développement dans l'ensemble de la société. La composition du personnel diplomatique monténégrin, entièrement composé de femmes, démontre le niveau d'engagement du pays à contribuer à l'élimination des stéréotypes souvent associés à la région.

77. **M. Monyane** (Lesotho) reconnaît que la plateforme d'action de Beijing est un outil puissant pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Le Gouvernement lesothan a mis en place des mesures législatives, administratives et pragmatiques visant à assurer la représentation égale des femmes et des hommes dans toutes les structures gouvernementales, et le fait que la présidente de la Cour suprême, l'auditrice générale et la gouverneure de la banque centrale soient des femmes met en lumière le succès de ces mesures. Cependant, le Lesotho a dû faire face à des difficultés majeures, notamment le sous-développement économique et les défis liés à la culture et à la religion. Le Lesotho est une société patriarcale dans laquelle les relations économiques et patrimoniales sont dominées par les hommes. La domination masculine et le sous-développement économique ont créé un terrain propice à la violence domestique se manifestant par des maltraitances physiques, sexuelles et émotionnelles. Les effets d'entraînement de la crise économique et financière mondiale et les sécheresses chroniques, qui témoignent des effets des changements climatiques, ont intensifié la situation critique des jeunes, y compris des femmes et des filles.

78. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place une législation et d'autres interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes, notamment la loi sur la capacité juridique des personnes mariées de 2006, qui abolit le statut minoritaire des femmes et leur donne des moyens d'action en leur accordant un accès égal aux ressources et aux moyens économiques. La politique de 2003 sur le genre et le développement visait à supprimer les barrières sociales et culturelles liées à l'éducation des filles et des garçons et prévoyait une orientation professionnelle tenant compte des questions de genre à tous les niveaux. La loi sur les terres de 2010, dont l'un des objectifs est de renforcer les droits à la propriété des femmes, a aboli le statut minoritaire des femmes en

matière de propriété foncière et immobilière. Le Lesotho continuera de tout mettre en œuvre pour assurer le respect des droits des femmes.

79. **Mme Bertrand** (France) déplore que près de 25 ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing, aucun pays n'ait établi de véritable égalité entre les hommes et les femmes et que, dans de nombreuses régions du monde, les droits des femmes aient régressé et que les inégalités aient progressé. Déterminée à mettre fin à cette inégalité, la France a lancé une stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2018. La question est également prioritaire dans ses travaux au Conseil de sécurité au titre du point de l'ordre du jour consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité, tandis qu'en Europe, la France promeut l'adoption universelle de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Lors du Sommet du Groupe des Sept de 2019, la France a appuyé l'adoption d'une déclaration commune visant à faire de l'égalité des sexes une cause mondiale majeure et a soutenu l'adoption du Partenariat de Biarritz pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont l'objectif est d'éliminer les législations discriminatoires qui freinent l'autonomisation des femmes.

80. La France continuera de se battre pour l'égalité des genres, qui doit reposer sur les trois piliers que sont l'émancipation, la protection et l'égalité véritable des femmes. À l'appui de cet effort, la France et le Mexique coorganiseront en juillet 2020, à Paris, le Forum Génération Égalité, convoqué par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Pour parvenir à l'égalité, chacun doit agir pour protéger les droits des femmes et leur santé sexuelle et procréative, pour garantir leur accès à la propriété, pour promouvoir l'éducation des femmes et des filles, pour encourager leur accès à la nouvelle économie numérique et pour reconnaître leur rôle vital dans la transition vers un monde plus vert. Au niveau national et international, la France continuera d'agir pour la promotion de l'égalité femmes-hommes.

81. **M. Beresford-Hill** (Ordre souverain de Malte) dit que l'éducation des filles et la réintégration des victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre sont l'une des clés pour atteindre l'égalité et l'autonomisation des femmes. Pour atteindre cet objectif, l'Ordre travaille avec des organisations locales, régionales, nationales et internationales dans plus de 120 pays afin de fournir des soins de santé et des services de premiers secours, de réadaptation, d'éducation et d'appui aux réfugiés, aux migrants et aux victimes de la traite des êtres humains et de la transhumance involontaire. En 2019, l'Ordre a nommé deux ambassadeurs à Genève et un à Nairobi pour contribuer à la lutte contre la traite des êtres humains, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. L'organisation a ouvert un centre à Lagos, au Nigéria, pour protéger les victimes de la prostitution forcée, de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la traite des êtres humains et les aider à se réadapter. Dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, l'Ordre et Malteser International ont créé plusieurs refuges pour les victimes d'agressions, de viols et d'autres types de violence, en leur fournissant un traitement psychologique et médical, y compris des médicaments visant à réduire le risque de contracter le VIH/sida.

82. Le risque de violence sexiste augmente en période de troubles, et les femmes et les filles migrantes et réfugiées sont plus vulnérables à la traite des êtres humains. L'absence de dispositif d'appui, que ce soit pour la santé physique, la santé mentale ou la sécurité juridique, entraîne une persistance de la maltraitance, un problème que l'Ordre s'efforce de résoudre en le prenant à la racine, notamment par l'inauguration d'une auberge de jeunesse pour jeunes filles en Inde, qui permet chaque année à plus de 100 jeunes femmes victimes de mauvais traitements de suivre un enseignement secondaire.

83. Les survivants d'agressions sexuelles sont souvent ostracisés par leur propre famille en raison de la stigmatisation. L'Ordre a donc créé des centres sociaux de proximité dans les zones à haut risque, où des conseillers abordent la question du viol et la violence pour tenter de convaincre la communauté d'accueillir les victimes avec compassion plutôt que de les punir par l'exclusion. L'Ordre souverain de Malte se réjouit de continuer de servir celles et ceux qui ont été laissés de côté et de leur offrir une voix.

84. **M. Cognac** (Organisation internationale du Travail) déclare que dans les années qui ont suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing, des progrès considérables ont été réalisés en matière de parité femmes-hommes, de scolarisation et d'accès des femmes aux marchés du travail. Néanmoins, les filles courent toujours plus de risques que les garçons de ne pas terminer leur éducation de base, et les femmes, en particulier les jeunes femmes, ont toujours du mal à trouver un emploi décent, même lorsqu'elles ont atteint un niveau d'éducation plus élevé. Les femmes actives sont plus nombreuses, mais surreprésentées dans les professions peu qualifiées et encore trop rares à la tête des entreprises.

85. À l'échelle mondiale, le chômage des femmes s'élève à 5,4 %, contre 4,7 % pour les hommes, le véritable problème étant que lorsque les femmes accèdent enfin à l'emploi, elles sont confrontées à la discrimination, à la violence et au harcèlement, malgré les engagements pris par les dirigeants lors de la conférence de Beijing d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de les rendre autonomes et de les aider à réaliser pleinement leur potentiel dans la société. Ces engagements ne peuvent être tenus tant que la violence et le harcèlement au travail persistent.

86. Lors de sa session du centenaire tenue en juin 2019, l'Organisation internationale du Travail a adopté la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (nº 190) et une recommandation connexe relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Ces comportements inacceptables seront enfin officiellement reconnus comme des violations des droits de l'homme, car pour la première fois dans l'histoire, un traité international reconnaît le droit de tous à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre. La Convention prévoit également des mesures pratiques d'aide aux victimes, un aménagement des modalités de travail et des campagnes de sensibilisation. Dans le cadre de la Convention, les États Membres mettront en œuvre des politiques, des stratégies et des mécanismes de suivi pertinents, infligeront des sanctions aux auteurs et apporteront un soutien aux victimes. La sensibilisation à la question de la violence et du harcèlement au travail contribuera à façonner des sociétés modernes où les femmes et les hommes pourront travailler ensemble, améliorer le développement social et accélérer la productivité. Plusieurs pays s'apprêtent à ratifier la Convention nº 190 et la délégation de l'Organisation internationale du Travail encourage tous les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour la ratifier. L'Organisation internationale du Travail se réjouit d'œuvrer avec la Troisième Commission au renforcement des politiques visant à promouvoir les femmes.

87. **Mme Elliot** (Programme alimentaire mondial), s'exprimant également au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Fonds international de développement agricole, déclare que l'égalité des genre et l'autonomisation des femmes sont fondamentales pour la réalisation des objectifs de développement durable et pour un monde libéré de la faim et de la malnutrition. Néanmoins, les taux de famine sont en augmentation, poussés à la hausse par le double fléau des conflits et des changements climatiques. Plus de 820 millions de personnes souffrent encore de la faim, et la prévalence de l'insécurité alimentaire dans le monde est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, il faut accélérer les activités menées dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable afin d'inverser la tendance à l'augmentation de la faim, de la malnutrition et des inégalités. Seules l'égalité d'accès aux emplois, l'égalité d'accès aux ressources et l'égalité des voix des femmes dans les décisions qui façonnent les vies, les ménages, les communautés et les sociétés peuvent permettre d'éliminer la faim.

88. Les femmes représentent environ 50 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement et jouent un rôle essentiel dans l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais font pourtant l'objet d'une discrimination et d'une exclusion systématiques et systémiques. Ces obstacles ont un impact direct sur la santé, le bien-être et la situation économique des femmes et de leurs familles, perpétuant les cycles de la pauvreté et de la faim. Il est à noter que les femmes rurales ont connu une plus grande insécurité alimentaire que leurs homologues masculins en zones rurales et leurs homologues féminines en zones urbaines. En outre, l'impact des changements climatiques et des chocs tels que les sécheresses et les inondations n'est pas neutre du point de vue du genre, les données recueillies sur 20 ans dans 188 pays ayant révélé que les catastrophes naturelles et les mauvaises récoltes réduisent l'espérance de vie des femmes bien davantage que celle des hommes. L'analyse montre également que l'amélioration du statut des femmes dans la société peut atténuer la surmortalité de ces dernières dans les situations d'urgence.

89. Le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et ONU-Femmes ont adopté une approche tenant compte des questions de genre et porteuse de transformation pour mettre en œuvre un programme commun d'émancipation économique des femmes rurales, avec le soutien de la Norvège et de la Suède. Dans les sept pays de mise en œuvre, les femmes participantes ont augmenté leur productivité agricole et la nutrition de leur famille et ont eu accès au crédit pour créer leur propre entreprise et augmenter leurs revenus. Les organismes ont également contribué à renforcer la résilience des femmes aux changements climatiques tout en les aidant à gérer les risques liés aux catastrophes naturelles et à l'agriculture grâce au recours à des pratiques et technologies agricoles intelligentes face au climat. Le Programme alimentaire

mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole restent déterminés à aider les États Membres dans leurs efforts visant à créer un avenir où les objectifs de développement durable sont atteints et où personne n'est laissé de côté.

90. **M. Gorman-Best** (Organisation internationale pour les migrations) explique que le genre joue un rôle important dans l'expérience des femmes migrantes, qui représentent près de 50 % des personnes migrantes et qui migrent de plus en plus à titre individuel. Les femmes prennent les décisions économiques au sein de la famille, de la communauté et du lieu de travail et apparaissent comme des actrices clés de la migration. Malheureusement, les femmes et les filles migrantes sont plus exposées à toutes les formes de violence que les hommes et, à l'échelle mondiale, près des trois quarts des victimes de la traite sont des femmes et des filles. La quasi-totalité des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes, tout comme 35 % des victimes de la traite à des fins de travail forcé. Malgré ces statistiques qui font réfléchir, des progrès ont été réalisés, comme le montrent les discussions actuelles sur les cadres juridiques et politiques et leur mise en œuvre alors qu'il y a encore dix ans, l'accent était mis sur le plaidoyer pour la reconnaissance du problème et l'adoption de tels cadres.

91. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a appris par l'expérience qu'il fallait agir dans trois domaines. Premièrement, il faut intensifier le travail avec les gouvernements et la société civile pour mieux recenser et protéger les victimes. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM fournit protection et assistance à plus de 100 000 victimes de la traite, dont la moitié sont des femmes et près d'un quart sont des filles. Au cours de la période 2016-2018, les femmes et les filles victimes de la traite à des fins de travail forcé ont représenté 30 % de sa charge de travail.

92. Deuxièmement, il faut collecter des données de haute qualité sur le lien entre la migration et le genre. À cette fin, l'OIM a lancé en 2017 la première plateforme collective de données sur la lutte contre la traite des êtres humains (Counter Trafficking Data Collaborative ou CTDC), dont les données primaires sont fournies par des organisations du monde entier et qui permet de visualiser des données ventilées par sexe et par âge.

93. Troisièmement, il faut déployer des efforts beaucoup plus importants pour mobiliser les consommateurs et les acteurs du secteur privé et prévenir l'exploitation, en gardant à l'esprit la dimension de genre du lien entre la migration et le travail. À cet égard, l'OIM a lancé une publication en ligne intitulée « Lignes directrices relatives aux mesures de réparation pour les victimes d'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement en minerais étendues ». Alignées sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les lignes directrices présentent un processus opérationnel en six étapes que les entreprises peuvent suivre quand une victime a été exploitée. L'OIM reste profondément engagée dans la lutte contre les contraintes liées au genre qui empêchent les femmes et les filles migrantes de réaliser pleinement leur potentiel.

La séance est levée à 12 h 45.